

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénoville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
06-10-2022
Délibération visée le :

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mme Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 30
Titulaires 28
Suppléants 2
Pouvoirs 4
Votants 34

Quorum 20

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Alain BOHEME,

Secrétaire de séance : M. Stéphane CASTEL

N° 2022 / 145

Objet :

ASSAINISSEMENT

**Attribution de
l'accord-cadre à bons
de commandes pour
les travaux divers
d'assainissement des
eaux usées**

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 24 mars 2022, a voté le lancement de la consultation en procédure adaptée pour les travaux de déplacement de collecteurs suite à des travaux de voirie, de mise à niveau des tampons de regards ou de branchements, la réalisation de branchements particuliers et divers travaux d'urgence, pour une durée de 4 ans (1 an reconductible tacitement 3 fois), avec un montant annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 120 000 € HT. Après consultation et analyse du cabinet SAFEGE, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CISE TP, classée économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide de retenir l'offre de l'entreprise CISE TP ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Stéphane CASTEL

Le Président,
Philippe PESQUEREL

